



Dégât des eaux

Par sandyloulou2020

Bonjour

Mon locataire a un dégât des eaux chez lui et me

Préviens au bout de 3 semaines donc bonjour les dégâts dans trois pièces différentes tout à refaire en peinture et donc il s'avère que ce serait un joint de paillasse de la douche à refaire donc joint de silicone donc c'est bien à sa charge n'est-ce pas ? Deuxième question l'assurance a envoyé un prestataire multi service tester et essayé de comprendre l'origine de la fuite mais le rapport est très mal rédigé c'est d'ailleurs la maison du voisin qui est sur le rapport ensuite ils parlent de test de toiture or on a un souci de plomberie et non de toiture, puis je exige auprès de l'assurance de mon locataire qu'ils envoient un vrai testeur digne de ce nom ? Mon assurance ne prend pas en charge car c'est sa responsabilité à lui en tant que locataire par mauvais entretien du joint

Merci

Par ESP

Bonjour

puis je exige auprès de l'assurance de mon locataire qu'ils envoient un vrai testeur digne de ce nom

Bien sûr, et votre propre assureur peut peut-être vous aider pour un recours auprès de l'assurance du locataire.

Au delà, vous pouvez faire intervenir vous même un expert afin de vous retourner juridiquement contre votre locataire.

Par sandyloulou2020

ok et l'expert sera à mes frais??

Par sandyloulou2020

on est bien d'accord que le joint de paillasse en silicone de la douche est aux frais du locataire non?

Par sandyloulou2020

merci de votre retour si rapide.